

mes affectées à cette fin par le gouvernement fédéral. Nous avons aussi demandé une vérification par le Dominion des déboursés de tous les fonds du gouvernement fédéral, mesure que le premier ministre tenait alors pour une insulte aux provinces. Depuis, néanmoins, j'ai constaté qu'il a dit lui-même qu'il n'accordera plus de subventions à certaines provinces à moins qu'elles ne permettent à ses vérificateurs de se renseigner à fond sur certains aspects de la dépense. Il commence à comprendre — et j'espère qu'il y persistera — qu'il faut vérifier l'emploi des sommes versées par le Trésor aux provinces, ce qui est évident.

Nous, de l'opposition officielle, avons aussi demandé que le Parlement soit appelé à voter toutes les sommes destinées aux secours, exerçant le contrôle qui, grâce à des méthodes de procédure et à des coutumes parlementaires bien connues, entoure l'octroi et la dépense des fonds publics. Nous avons prétendu qu'il fallait affecter particulièrement les sommes à des fins déterminées et que le Gouvernement devait discuter en détail, dans la Chambre, avec les membres de son parti et avec l'opposition, l'opportunité des dépenses qu'il se proposait d'engager.

En outre, nous avons protesté contre le vote de sommes globales, et, par-dessus tout, contre le blanc-seing accordé au Gouvernement, ce que celui-ci a exigé et ce qui a résulté en un gaspillage colossal des fonds du Trésor. Bien plus, nous nous sommes opposés au pouvoir que demandait le cabinet de légiférer par décrets relativement à des sujets touchant à la paix, à l'ordre et à la bonne administration, pouvoir qu'il s'est arrogé en ayant recours à la règle de clôture, et en vertu duquel il a accordé la garantie du Trésor ou a consenti des avantages d'une sorte ou de l'autre, à des banques, des compagnies de chemins de fer, des sociétés d'assurance et autres entreprises commerciales, se servant des sommes destinées aux secours, non pas pour soulager le chômage mais pour permettre à de grandes sociétés de faire honneur à leurs engagements. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas venir en aide à ces compagnies, mais j'affirme que pour cela il ne fallait pas utiliser des deniers votés à l'intention des sans-travail et des nécessiteux, et je dis que le Parlement aurait dû, auparavant, être averti des intentions du Gouvernement. Notre attitude était que, si le ministre voulait secourir ces compagnies, il lui incombait de saisir les Chambres de son projet et de faire voter directement par la Chambre des communes les fonds nécessaires à cette fin.

Dans tout ce qu'a fait le Gouvernement pour combattre le chômage il a fait montre de la

[Le très hon. Mackenzie King.]

plus complète indifférence en ce qui concerne les relations qui doivent exister entre la Chambre des communes et le décaissement des deniers publics.

Nous avons réclamé dès le début aussi un régime national d'assurances contre le chômage. Tout en approuvant certains projets destinés à faire face à une situation d'urgence, nous avons maintenu quand même l'opportunité d'un régime permanent d'assurances contre le chômage. Près de quatre ans se sont écoulés, — nous approchons la fin de la quatrième année, — et malgré les centaines de millions dépensés, on n'a rien fait pour compiler des renseignements qui seraient de quelque utilité à la Chambre des communes dans l'étude de cette importante question. Voyez le discours du trône; on n'y trouve pas un seul mot relatif à un projet d'assurance contre le chômage. J'incline à croire que nos ouvriers canadiens s'attendaient à cela, au moins, en conséquence des conférences tenues cette année encore, comme l'an dernier, entre le Gouvernement d'Ottawa et les autorités provinciales; ils s'attendaient que le Gouvernement allait pour le moins s'enquérir de l'opportunité d'inaugurer un régime de ce genre. Mais le discours du trône n'en dit mot.

Voilà des mesures pratiques que le parti libéral a proposées pour aider notre pays à surmonter la crise. En outre, nous avons réclamé un programme propre à donner du travail aux Canadiens, à délivrer de toute entrave l'industrie et le commerce: en effet, la marche libre des échanges, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, était la seule base sûre de notre réhabilitation économique. Nous avons réclamé, en outre, l'exploitation de nos industries fondamentales, comme une méthode propre à éviter le chômage. D'autres mesures encore pourvoient à la réglementation du crédit et à la démocratisation de l'industrie. Si ces propositions sont prises dans leur ensemble le ministère verra qu'il y a là un programme assez fourni pour combattre le chômage et pour réhabiliter notre industrie. Si l'on avait procédé, pas à pas, à la réalisation de ce programme, dans le cours des trois dernières années, la situation du Canada serait bien autre aujourd'hui; nous n'aurions pas à l'heure présente au delà d'un million de personnes qui vivent d'assistance et plus d'un demi-million de sans-travail.

Le Gouvernement a entièrement failli à la tâche de combattre le chômage; il n'a nullement réussi à améliorer la situation, bien qu'il ait eu ses coudées franches, car il lui a été décerné des pouvoirs plus étendus que ceux consentis en aucun temps à aucun ministère par une Chambre des communes. En dépit